

## **Guide du locataire de la Résidence étudiante du CIQS**

### **BIENVENUE À LA RÉSIDENCE ÉTUDIANTE DU CIQS**

Ce guide du locataire vous donne des renseignements généraux sur le fonctionnement du CIQS et fournit des explications et des exemples pour faciliter la compréhension et l'application du règlement d'immeuble.

Nous espérons qu'il vous sera utile. Aussi, nous vous invitons à le lire et à le conserver pour le consulter, au besoin.

#### **1.1 CONTACT**

Le CIQS est disponible lors de ses heures d'ouverture pour toute question et, en cas **d'urgence seulement**, 24h/24.

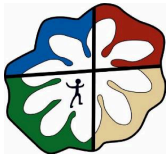
Heures d'ouverture administrative du CIQS  
**de 8h30 à midi ET de 13h00 à 16h30**  
du lundi au vendredi, sauf les jours fériés

Pour toute question au sujet de votre bail, de votre chambre ou du règlement d'immeuble, vous pouvez vous adresser au responsable du CIQS :

par téléphone, au **514-944-8071**  
par courriel, au **micHEL@lamontagne1.ca**

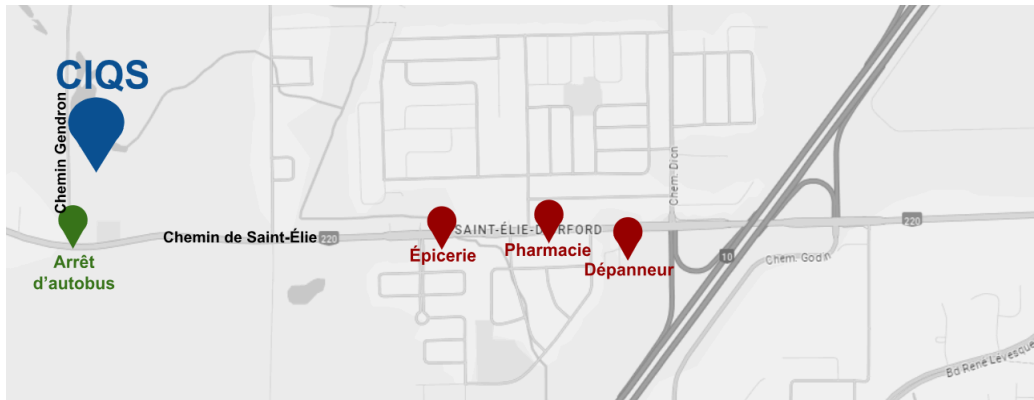
En tout temps, pour les urgences qui mettent en **danger** la sécurité des personnes ou l'intégrité des immeubles, vous devez prendre les mesures nécessaires pour limiter les dégâts.

En cas d'incendie, de vandalisme, de violence, **composez le 911**



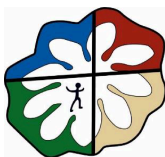
## 1.2 EMLACEMENT

Plan de localisation des services à proximité du CIQS



Plan de localisation du CIQS -  
**104 chemin Gendron, Sherbrooke, QC, J1R 0J6, Canada**





### 1.3 VALEURS DU CIQS

Le CIQS prône les valeurs de respect et d'inclusion. Afin de s'assurer que tous les locataires puissent bénéficier d'un espace de vie agréable et sécuritaire, aucun comportement s'apparentant à du harcèlement, de l'intimidation, de la violation de la vie privée et tout autre comportement restreignant la jouissance des lieux ne sera toléré. **Nous vous invitons à signaler au responsable du CIQS toute situation semblable.**

### 1.4 ACCÈS AUX SENTIERS EXTÉRIEURS

Dans un souci de sécurité des locataires, veuillez svp respecter les heures d'ouverture des sentiers extérieurs du CIQS (boisés).

Heures d'ouverture des sentiers

**7h à 23h**

### 1.5 CONTRAINTE DE BRUIT

Afin de permettre à tous les locataires de jouir paisiblement des lieux, veuillez svp respecter les heures de calme du CIQS.

Heures de calme

**8h à 22h**

### 1.6 UTILISATION DE LA BUANDERIE

Vous devez demeurer à proximité des appareils durant leur utilisation et les libérer dès la fin du cycle. Veuillez laisser les appareils et les lieux propres.

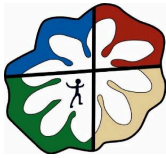
Heures d'ouverture de la buanderie

**8h à 22h**

### 1.7 CIGARETTE ET CANNABIS

Il est **strictement interdit de fumer du tabac, du cannabis** ou toute autre substance sur la propriété du CIQS. Il est également strictement interdit de consommer, entreposer ou cultiver du cannabis, sous toutes ses formes sur la propriété du CIQS.





### **1.8 SERVICES ADDITIONNELS**

Le CIQS offre la possibilité de faire l'achat d'un ensemble de literie sur place (\$). Renseignez-vous à la réception pour bénéficier de ce service.

Il est possible de réserver un espace de stationnement pour votre véhicule personnel. Renseignez-vous à la réception pour bénéficier de ce service.